

Participation sportive

19-03-2008

SUITE A LA REUNION DU 18 MARS DERNIER, IL A ETE CONVENU

CONCERNANT LA PARTICIPATION AUX ABONNEMENTS SPORTIFS = Etant donné que l' Association Sportive ne bénéficie plus de tarifs préférentiels pour les abonnements aux clubs sportifs Havrais, il sera dorénavant attribué la somme de 15 EUROS pour tous les agents/ou conjoint/ou enfant à charge DU HAVRE ET DE L'EXTERIEUR (sous réserve de présentation d'un justificatif)

CONCERNANT LE PRIX DES ACTIVITES SPORTIVES (Soirées ou après-midi organisés) =

3 prix sont instaurés :

- 1) Conjoint /et ou/ Agent et ou /Enfant à charge
- 2) Retraité (prix intermédiaire)
- 3) Invité

Sportivement vôtre

B